

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 février, à 20h30, le conseil municipal d'IVERNY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Martine FLORENÇON, Maire.

Date de convocation et d'affichage : le 22 février 2019

Présents : Mme DUCROT - Mme FLORENÇON - M. JOYEAU – Mme ROSELL - M. SAUNIN -M. STEHLIN –M.TRIFT- M. VILLETTE

Absents (excusés et représentés) : Mme FARCY par Mme FLORENÇON
Mme CORBIN par M. STEHLIN
M. SZYSZKA par Mme ROSELL

Absents : Mme CHARLOT – M.DI LELLA – M.MOREL

Secrétaire de séance : Mme DUCROT

Ouverture de séance :

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 et constate que le quorum est atteint, ensuite elle donne lecture des pouvoirs.

Approbation du Conseil Municipal du 27 février 2019 :

Le compte rendu du 28 novembre 2018 ayant été adressé à chacun des membres du conseil, Madame le Maire demande si des observations subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 - Autorisation de signature du Maire pour le marché à procédure adaptée (MAPA) rue du Bordeau

- Vu le code des marchés publics ;

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Article 1 : Objet du Marché

Le marché concerne les travaux de voirie de la rue du Bordeau. Il a fait l'objet de deux demandes de subvention, l'une à l'Etat au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR) et l'autre au Département au titre du Fond d'Équipement Rural (FER).

Pour les besoins des demandes de subvention, les travaux ont été estimés à la somme de 240 280 € HT par le maître d'œuvre.

Article 2 : Choix de la procédure de consultation

La présente consultation a été réalisée sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27 du Code des Marchés Publics car le montant de l'estimation des travaux est largement inférieur au seuil qui impose une procédure formalisée.

Article 3 : Critères devant départager les offres

Afin de départager les candidats, le règlement de la consultation a prévu que les offres soient classées en fonction de différents critères techniques et sur la base du montant de l'offre de chaque candidat.

Le critère technique a été pondéré à 35% de la note et le critère prix à 65%.

Article 4 : Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à la concurrence est paru site de la Centrale des Marchés le 11 Janvier 2019.

A l'issue du délai fixé au règlement de la consultation, cinq offres ont été reçues.

Après ouverture des plis effectuée le 14 Février en mairie, les cinq offres ont été jugées recevables et elles ont été analysées et classées selon les critères du règlement de la consultation.

L'ensemble des éléments d'analyse et de classement des offres figure au rapport rédigé par le Maître d'œuvre.

Article 5 : Choix du Candidat

Le pouvoir adjudicataire a retenu le candidat classé premier sur la base des critères du règlement de la consultation.

Dans ces conditions, le marché sera dévolu à la société Colas de Pavillons-sous-bois pour un montant de 199.117,50 € HT soit 238.941,00 € TTC.

Article 6 : Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de travaux de voirie de la rue du Bordeau dévolu à la Société Colas de Pavillons-Sous-Bois pour un montant de 199 117,50 € HT soit 238 941,00 € TTC.

2-Demande de subvention du Fonds d'Équipement Rural (FER) pour l'achat du mobilier de l'église.

N'ayant pas assez d'informations concernant le mobilier de l'église, la question sera examinée ultérieurement.

3- Questions diverses

Suite aux échanges avec l'évêché, madame le Maire informe le conseil que la messe de réouverture de l'église Saint-Martin aura lieu dimanche 7 avril 2019 suivi d'un vin d'honneur et d'un concert gratuit offert par les chorales les Amicroches et les Chau'choristes à 15h en l'église.

Madame DUCROT informe le conseil du grand succès de l'air de jeux ainsi que du terrain de tennis aménagé avec les mini-buts.

Madame le Maire informe le conseil que les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Fresne débiteront fin avril 2019. Le conseil décide également de positionner un candélabre supplémentaire au niveau du terrain de boules.

Le Maire informe le conseil que le contrat de Monsieur BERGERON se termine le 26 mars et que celui-ci ne sera pas renouvelé.

Madame ROSELL fait une présentation du collège de Saint-Mard, elle signale que c'est un collège classique et que les activités proposées aux enfants sont diversifiées. Madame la Principale va organiser une journée de découverte dédiée aux élèves et une matinée dédiée aux parents et aux enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.